



Distinctions honorifiques du Grand-Duché de Luxembourg

GUIDE PRATIQUE À DESTINATION DES ADMINISTRATIONS, ENTREPRISES, ENTITÉS ET AUTRES UTILISATEURS FINAUX

Conditions et attributions:

Pour pouvoir bénéficier d'une décoration, les conditions suivantes doivent être remplies :

- être âgé d'au moins 45 ans d'âge accomplis au 23 juin de l'année de la remise (Art. 2)
- justifier de 25 années de service au Luxembourg
- respecter un délai de 8 ans entre deux distinctions
- ou au moment de son départ en retraite.

Les conditions spécifiques sont les suivantes :

- Médaille en vermeil : autre carrière (carrières C1 ou D1, ouvrier ou employé dans le secteur privé)
- Chevalier de l'Ordre de Mérite : carrière baccalauréat (carrières B1, Abitur, Bac)
- Chevalier de la Couronne de Chêne : carrière universitaire (carrières A2 ou A1, Bachelor, Master)

Il appartient aux utilisateurs finaux (le plus souvent Service RH) d'introduire les demandes directement auprès du ministère du Travail par l'adresse e-mail: medailles@mt.etat.lu.

Les collaborateurs ne peuvent pas introduire de demande directement auprès du ministère du Travail!

Principe de base:

L'attribution des distinctions honorifiques se fait exclusivement en fonction des mérites d'une personne et sans discrimination en raison de son secteur d'activité. (Art.1)

Vérification obligatoire des informations:

- Toute information incomplète, erronée ou incorrecte peut entraîner le non-traitement du dossier et, par conséquent, la non-attribution de la décoration.
- Il est impératif de vérifier attentivement l'exactitude de toutes les informations communiquées avant leur transmission.
- Une attention particulière doit être portée à la **fonction indiquée** : celle-ci doit correspondre **exactement à la fonction que vous souhaitez voir mentionnée sur le brevet**.
- Aucune modification ou correction du brevet ne pourra être effectuée ultérieurement.
- En transmettant les informations, vous confirmez donc avoir **vérifié et validé leur exactitude et leur conformité**.
- Toute erreur constatée après transmission ne pourra pas faire l'objet d'une correction sur le brevet.

Agréments 1/2:

- Un agrément est nécessaire pour certaines nationalités étrangères à partir du grade de chevalier.
- Pour ces propositions de personnes de nationalité étrangère ayant besoin d'un agrément, il est indispensable de joindre un curriculum vitæ succinct pour deux pays (Autriche et Espagne) indiquant notamment l'adresse privée, le lieu de naissance, la nationalité.
- Il ne vous est plus demandé de fournir des CVs pour tous les autres pays.
- Délais de réponse des autorités nationales étrangères, à titre d'exemple:

DEU – 18 mois et plus.

Agréments 2/2:

- Aucun agrément n'est nécessaire pour les personnes à double nationalité s'ils possèdent la nationalité luxembourgeoise.

- Au vu des délais nécessaires pour les agréments, la remise de la décoration se fera dans l'année X+1 (donc 2028), ou plus tard en fonction des retours des autorités nationales étrangères.

Procédure:

- L'accord préalable du récipiendaire d'accepter la décoration doit être sollicité avant toute proposition.(Art. 5)

- Les demandes doivent parvenir au ministère du Travail au plus tard pour le 4 décembre 2026.

HIÉRARCHIE DES ORDRES NATIONAUX:

L'hiérarchie en ordre croissant des deux Ordres nationaux au Grand-Duché de Luxembourg est fixée comme suit (1/4):

- Médaille en bronze de l'Ordre de la Couronne de Chêne



- Médaille en argent de l'Ordre de la Couronne de Chêne



- Médaille en vermeil de l'Ordre de Mérite



- Médaille en vermeil de l'Ordre de la Couronne de Chêne



L'hiérarchie en ordre croissant des deux Ordres nationaux au Grand-Duché de Luxembourg est fixée comme suit (2/4):

- Chevalier de l'Ordre de Mérite



- Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne



- Officier de l'Ordre de Mérite



- Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne



L'hiérarchie en ordre croissant des deux Ordres nationaux au Grand-Duché de Luxembourg est fixée comme suit (3/4):

- Commandeur de l'Ordre de Mérite



- Commandeur de l'Ordre de la Couronne de Chêne



- Grand Officier de l'Ordre de Mérite



- Grand Officier de l'Ordre de la Couronne de Chêne



L'hiérarchie en ordre croissant des deux Ordres nationaux au Grand-Duché de Luxembourg est fixée comme suit (4/4):

- Grand-Croix de l'Ordre de Mérite



- Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne de Chêne



ATTRIBUTIONS DES MÉDAILLES EN FONCTION DES CARRIÈRES:

Formulaire Excel: Autre carrière

Carrières C et D de l'État,
Carrières ouvrier ou employé dans le secteur privé

- Première décoration: Médaille en vermeil de l'Ordre de la Couronne de Chêne peut être décernée si les préconditions sont remplies. (Art. 3)



Fichier Excel: Carrière baccalauréat

Carrière B de l'État, Cadres moyens dans le secteur privé

- Première décoration: Chevalier de l'Ordre de Mérite peut être attribué si les préconditions sont remplies.(Art. 3)



Fichier Excel: Carrière universitaire

Carrière A de l'État,
Cadres dirigeants et chefs d'entreprise dans le secteur privé

- Première décoration: Chevalier de l'Ordre de la Couronne de Chêne peut être attribué si les préconditions sont remplies. (Art. 3)

